

LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE D'HAÏTI

LE PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT (PNUD)

&

L'AGENCE CANADIENNE DE DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL (ACDI)

« Projet Renforcement de l'Etat de Droit en Haïti »
Rapport d'activités du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009

Numéro : 1/2010

TABLE DES MATIERES

Introduction.....	page 3
I Volet Renforcement Institutionnel.....	page 5
I.1 Contexte.....	page 5
I.2 Activités réalisées.....	page 7
I.3 Risques et contraintes.....	page 8
I.4 Leçons apprises et perspectives.....	page 9
II Volet renforcement de la chaine pénale.....	page 10
II.1 Contexte.....	page 10
II.2 Résultats atteints.....	page 11
II. 3 Prise en compte des couches les plus vulnérables.....	page 16
II.4 Risques et contraintes.....	page 18
II.5 Leçons apprises et perspectives.....	page 18
III Volet Renforcement de l'Administration Pénitentiaire.....	page 20
III.1 Contexte.....	page 20
III.2 Activités réalisées/ résultats atteints.....	page 21
III.3 Risques et contraintes.....	page 29
III.4 Leçons apprises et perspectives.....	page 30
IV Volet Appui à l'Emergence des acteurs pour l'amélioration des conditions d'accès a la justice.....	page 31
IV.1 Contexte.....	page 31
IV.2 Activités réalisées/ résultats atteints.....	page 31
IV.3 leçons apprises et perspectives.....	page 33
Annexes.....	page 34

INTRODUCTION

Le présent rapport fait état des activités réalisées par le projet « Renforcement de l'Etat de droit en Haïti » du PNUD, entre le 1^{er} avril 2009 et le 31 mars 2010. Le projet devait initialement prendre fin en mars 2009. Lors de la réunion du comité de pilotage de novembre 2008 les partenaires (Gouvernement ACDI, et PNUD) ont constatés que les différents changements intervenus dans le projet aussi bien au niveau du personnel que de la révision à mi parcours des objectifs ont insufflé une nouvelle dynamique du projet ce qui commençait à produire les résultats satisfaisants. Par conséquent, il a été convenu entre les partenaires d'envisager une extension du projet afin entre autres d'atteindre les objectifs attendus et de consolider les résultats acquis. Par une correspondance du ..., le PNUD a adressé à l'ACDI une demande d'extension du projet sans coût additionnel pour une durée de deux ans à savoir de avril 2009 à mars 2011. Cette période permettrait non seulement de conclure le projet mais aussi de préparer l'ensemble de la documentation nécessaire pour ce faire. Par une correspondance du ..., l'ACDI a accepté ladite demande d'extension. Ainsi, une nouvelle planification a été préparée pour la période d'extension. En prenant en considération les objectifs du projet, les résultats déjà atteints, les activités à mettre en œuvre ainsi que le reliquat du budget du projet, l'exécution du projet devrait prendre fin au cours du premier semestre 2010. Le reste du temps devait être consacré à la préparation des rapports et au versement du reliquat de 10% comme convenu dans l'accord.

Bien qu'ayant eu lieu autour de Port-au-Prince, le séisme du 12 janvier 2010 a eu des conséquences sur l'ensemble du secteur de la Justice et de l'Administration Pénitentiaire, mettant en cause dans certains cas des résultats atteints dans le cadre du projet. La question de la redéfinition des activités pour la période restante du projet se pose maintenant surtout que le MJSP vient de produire un plan de travail pour les 18 prochains et à inviter les différents partenaires à l'appuyer.

Lors des discussions bilatérales tenues durant la mission de l'ACDI de janvier 2008, il avait été convenu que les réunions du Comité de Pilotage se tiendraient au moins 2 fois par an, en juillet de l'année en cours et janvier de l'année suivante, afin de tenir compte de la programmation, de la tenue des registres et des clôtures des opérations financières au sein du Bureau. A cet effet, le projet a préparé un rapport semestriel en vue de la réunion du Comité de Pilotage en juillet 2008. Cette réunion n'a cependant pas eu lieu dans les délais requis en raison du déroulement d'une mission de revue opérationnelle mandatée par l'ACDI et de l'indisponibilité de cette dernière durant cette période. Le Comité de pilotage s'est finalement tenu en novembre 2008 sous la présidence du Directeur Général du Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique (MJSP).

Comme convenu, le présent rapport fait état de l'avancement des activités du projet « Renforcement de l'Etat de Droit en Haïti » pour la période 1^{er} avril 2008 – 31 mars 2009 en vue de la tenue d'un Comité de pilotage en juin 2009.

A titre de rappel, l'objectif principal visé par le projet est de « *promouvoir les efforts nationaux de réforme de la justice et de l'Etat pour un système de justice efficace et respectueux des droits humains.* »

Cet objectif principal se décline à son tour en quatre sous objectifs :

Sous-objectif 1. Le Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique est réorganisé et apte à planifier l'exécution de la politique de justice, à coordonner les interventions des bailleurs internationaux et à rendre l'information juridique accessible ;

Sous-objectif 2. Des propositions de réformes sont formulées par la société civile permettant d'élargir le débat sur la politique de la nation en matière de justice et un programme de vulgarisation du droit est diffusé via les médias nationaux ;

Sous-objectif 3. La lutte contre la détention préventive prolongée et l'impunité est organisée dans les juridictions pilotes par la mise en place de comités de suivi de la chaîne pénale et par un programme d'appui en équipements et de formation continue des autorités judiciaires ;

Sous-objectif 4. La direction de l'Administration Pénitentiaire dispose d'outils de gestion informatisés et des travaux de réhabilitation des prisons sont effectués pour améliorer la sécurité et les conditions de détention.

Le projet articule ses activités autour des axes suivants :

- renforcement institutionnel du MJSP ;
- chaîne pénale ;
- système pénitentiaire ;
- émergence des acteurs.

Le présent rapport dresse un état des lieux des différentes réalisations du projet au regard des objectifs fixés et analyse les contraintes rencontrées dans l'exécution du plan de travail. En vue du Comité de Pilotage, il constitue une base de discussion afin de planifier les interventions du projet pour la période restante (avril 2009- Mars 2010).

Durant cette période, le projet a été mis en œuvre grâce aux fonds de l'ACDI et du PNUD. Un important effort de mobilisation des ressources a aussi permis de bénéficier des fonds du Peace Building Fund des Nations Unies ainsi que du Royaume de Norvège.

Le plan du présent rapport est structuré autour des 4 composantes du projet à savoir : le renforcement institutionnel, la chaîne pénale, l'administration pénitentiaire, et l'émergence des acteurs.

Pour chacune des composantes, l'accent sera mis sur :

- le contexte ;
- les principales réalisations et les résultats atteints ;
- les mesures prises pour les populations vulnérables et pour l'équité de genre ;
- les risques et contraintes ;

- les leçons apprises et perspectives.

I : VOLET RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL

Le projet appuiera la réalisation d'un index chronologique et thématique de la législation haïtienne, au bénéfice du législateur, des membres de la société civile et des acteurs judiciaires. Le projet assistera le MJSP dans la création d'un site Internet pour mettre à la disposition du public les projets de lois, les lois en vigueur, l'index législatif, les décisions administratives, la jurisprudence, ainsi que les statistiques judiciaires et pénitentiaires(...) Le projet propose la création au MJSP d'un centre de documentation juridique informatisé.

I-1 Contexte

L'année 2009 a été une étape décisive dans la mise en œuvre des 3 lois portant sur le statut de la Magistrature, le Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire (CSPJ) ainsi que l'Ecole de la Magistrature (EMA ; inaugurée en mars 2009 à l'occasion du colloque sur l'enquête pénale). De nombreux débats au sein de la classe politique, de l'exécutif et du législatif, de même qu'à travers la société civile ont appuyé le processus de mise en œuvre engagé par le Gouvernement. Aussi le PNUD a-t-il, pendant la période de référence appuyé le Comité Coordonateur du Forum Citoyen pour la Réforme de la Justice (société civile), le Groupe de Travail (présidentiel) sur la Réforme de la Justice et a soutenu la mise en place de passerelles et mécanismes de discussion entre société civile, exécutif et législatif. Dans le même temps le PNUD a appuyé l'appropriation du processus de la réforme de la Justice par les citoyens et le personnel judiciaire à Port au Prince comme dans les juridictions.

Pour ce qui concerne l'EMA, les travaux de réhabilitations engagés depuis le début de l'année sont presque finalisés. L'EMA a poursuivi la formation continue pour les juges de paix. Les modules de formation parquets ont été finalisés. Un protocole d'entente sur la formation initiale a été préparé. De plus le 12 mars 2009 a vu la réouverture officielle de l'EMA. Cependant l'Ecole n'est toujours pas dotée d'un directeur général en raison de la non fonctionnalité du Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire.

La mise en œuvre de ces lois par une administration publique et un système judiciaire qui ne disposent pas toujours des moyens matériels ainsi que des compétences humaines nécessaires constitue un défi de taille. Qui plus est, Transparency International, dans son rapport de 2008, classe Haïti parmi les 4 pays les « plus corrompus dans le monde », et cette corruption n'épargne pas le système judiciaire malheureusement. L'appui des partenaires d'Haïti, et en particulier celui du PNUD, demeure donc encore déterminant.

Le travail en équipe des principaux partenaires, de même que l'effort commun entre les principales Agences du Système des Nations Unies intervenant dans le domaine de la Justice a été poursuivi tout au long de l'année, notamment au travers du groupe sectoriel des partenaires techniques et financiers en matière de Justice dont le PNUD est le chef de file.

Dans le même temps, le PNUD a travaillé avec la MINUSTAH pour mettre en harmonie leurs plans de travail et leurs efforts communs. C'est ainsi qu'a été élaborée une stratégie conjointe sur 3 ans (2010-2013) et un plan de travail en commun.

Cet effort de mise en synergie des interventions du PNUD dans le domaine de la Justice et plus largement de l'Etat de Droit a été notamment étendu à l'OIF, au NCSC/PROJUSTICE, au CICR et plus largement à l'ensemble des partenaires internationaux intervenant dans le domaine. C'est ainsi que le PNUD a joué un rôle déterminant dans le développement de l'agenda national dans le domaine de l'administration pénitentiaire en appuyant la coordination des partenaires dans ce domaine et en apportant un soutien logistique ainsi que des conseils techniques à la Direction de l'Administration Pénitentiaire. Il en va de même en matière de Justice où le PNUD assure la coordination des partenaires techniques et financiers.

Par ailleurs, le PNUD a poursuivi l'effort de renforcement des relations de travail avec le Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique afin de renforcer la confiance et ainsi de pouvoir mener à bien son mandat dans le domaine. Plus spécifiquement, au niveau des trois provinces où les équipes de terrain interviennent (Jacmel, Fort Liberté et Port de Paix), les Comités de Suivi et d'Accompagnement (CSA) ont tous été pourvus en moyens financiers, et ces CSA interviennent plus régulièrement auprès des juridictions de paix et de premières instances. L'implication des CSA a largement contribué à l'organisation des assises criminelles avec ou sans assistance de jurys dans les tribunaux de ressort.

S'agissant de l'organisation du projet, l'année couverte par ce rapport a été essentiellement marquée le départ du coordonnateur en mars 2009. En dépit de son non renouvellement le projet a atteint des résultats significatifs.

Le Séisme du 12 janvier 2010 a eu un impact important sur le projet Etat de Droit : ses locaux ont été détruits et les archives du projet ont été perdues, les activités du projet à Port au Prince et à Jacmel ont été suspendues pendant près d'un mois.

I-2 Activités réalisées, résultats atteints

Les activités réalisées durant la période couverte par le présent rapport portent sur les aspects suivants :

Résultat 1. Appui au renforcement des capacités du MJSP

Au cours de l'année 2009, en plus de l'appui technique régulier au MJSP une lettre d'accord a été signée entre le Ministère et le PNUD. Cette lettre d'accord porte particulièrement sur un appui aux capacités de planification stratégique du MJSP. Dans ce cadre deux consultants ont été recrutés. Cet appui s'est terminé en novembre 2009.

Le séisme du 12 janvier 2010 a détruit le Ministère de la Justice et de nombreux cadres sont décédés.

Le PNUD est rapidement intervenu à deux niveaux :

- un appui en équipement dès février 2010 afin de permettre aux cadres du MJSP de reprendre leurs activités (matériel de bureau, ordinateurs, chaises...). Le PNUD a mis à disposition du Ministère de la Justice du matériel initialement destiné aux juridictions (liste en annexe)

- un appui technique quotidien. Cet appui a plus particulièrement porté sur la planification stratégique du MJSP. Le MJSP est actuellement doté d'un plan de relèvement sur 18 mois, d'une feuille de route et d'outils de suivi. Ces exercices ont été effectués en parallèle du PDNA (Post Disaster Needs Assessment).

En ce qui concerne l'avant projet de loi portant réorganisation du Ministère de la Justice, les discussions vont bientôt être relancées en vue d'une validation par la nouvelle équipe du MJSP pour une soumission au Conseil des Ministres puis au pouvoir législatif. Cette loi est l'une des priorités du plan de relèvement du MJSP présenté aux partenaires internationaux le 11 mars 2010 (en annexe), avec l'appui du PNUD et de la MINUSTAH.

Résultat 2. Publication de l'index chronologique

L'Index chronologique de la législation haïtienne pour la période 1997-2008 a été finalisé et imprimé. La plupart des 500 exemplaires produits, devant être distribués auprès d'institutions publiques et privées intervenant dans le domaine de la justice, ont été perdus au cours du séisme.

Résultat 3. Coordination du Groupe sectoriel des Partenaires techniques et financiers en matière de Justice

Le PNUD assure le lead du Groupe sectoriel des partenaires techniques et financiers (PTF) en matière de Justice. Des réunions fréquentes des partenaires ont permis une coordination effective de l'appui et des différentes interventions en matière de Justice.

En outre plusieurs documents ont été produits par le groupe :

- Lettre du Groupe sectoriel au G11 portant sur l'importance de la nomination d'un président de la Cour de Cassation ; lettre qui fut relayée par le G11 vers le président de la République
- Protocole d'entente sur la mise en place de la formation initiale des magistrats à l'Ecole de la magistrature
- Protocole d'entente sur la prise en charge du Système National d'Assistance Légale pour l'année 2010
- Des matrices de suivi de la feuille de route du MJSP et des principales activités poursuivies par les partenaires techniques et financiers ont été élaborées et régulièrement mises à jour.

Ce groupe sectoriel a permis de renforcer grandement la coordination des différents acteurs. Les réunions du GSPTF ont été relancées au mois de février 2010.

Résultat 4. Appui au processus de modernisation du code pénal et du code d'instruction criminelle

Sous l'égide du Conseiller Spécial du Président de la République, le Ministre René Magloire, le Groupe de Travail sur la modernisation du code pénal et du code d'instruction criminel a relancé avec efficacité réforme de ces codes fondamentaux pour la Justice haïtienne.

Le PNUD, membre du Groupe de travail, appuie techniquement et financièrement le processus. Au cours du mois de juin 2009, un important atelier de travail a officiellement relancé le processus de modernisation de ces codes, avec l'appui de plusieurs partenaires internationaux dont la MINUSTAH et le PNUD.

Un protocole d'accord a été signé par la présidence de la République et le PNUD pour l'élaboration de ces codes. Si le processus fut interrompu suite au séisme, le Groupe a rapidement repris ses activités et la dernière version de l'avant projet de code de procédure pénale est datée

du 8 mars 2010.

Résultat 5. Appui à la Commission sur la Réforme de la Justice

Le PNUD appuie, techniquement et financièrement, depuis sa création la Commission sur la Réforme de la Justice, transformée en 2009 en Groupe de Travail présidentiel sur la Réforme de la Justice. Cette commission a un rôle multiple :

- Un travail d'appropriation du processus de la Réforme de la Justice par les citoyens et le personnel judiciaire,
- la création de passerelles entre société civile, pouvoir exécutif, pouvoir judiciaire et pouvoir législatif,
- un appui technique sur les grands chantiers de la réforme de la Justice : CSPJ, EMA, modernisation des codes...

Le séisme a provoqué le décès du coordonnateur du Groupe de Travail, M. Micha Gaillard, et les activités du groupe n'ont pas encore été reprises.

I-3 Risques et contraintes

Une contrainte pour le volet Renforcement Institutionnel, soulevée depuis 2007 réside dans le fait que le Conseiller technique au renforcement institutionnel est aussi le coordonnateur du projet dans son ensemble. Cette double fonction implique davantage de synchronisation dans la gestion du temps et des priorités. Le départ du coordonnateur au cours du mois de mars 2009 a limité d'autant plus le suivi des activités ; le coordonnateur n'a pour l'instant pas été remplacé.

Au niveau institutionnel, le Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique se trouve encore confronté aux contraintes organisationnelles et fonctionnelles, empêchant sa pleine opérationnalité. Par ailleurs les modifications fréquentes dans la composition du gouvernement limitent le suivi des activités. Ainsi pendant la période de référence le Ministre Paul Denis a succédé au Ministre Exumé en octobre 2009.

Si le processus de modernisation des codes se poursuit suite au 12 janvier 2010, les activités du Groupe de Travail sur la réforme de la Justice sont paralysées.

Par ailleurs l'absence de président de la Cour de cassation limite toujours la mise en œuvre de la réforme de la Justice, notamment de la mise en place du CSPJ.

Les besoins du Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique, déjà important avant le séisme ont été multipliés suite à celui-ci, tant en matière de locaux et d'équipement qu'en ressources humaines (plusieurs cadres et personnel du MJSP sont décédés ou on été gravement blessés).

Un nouveau défi pour le MJSP va être la gestion de l'aide internationale suite au séisme.

Le séisme du 12 janvier 2010 a aussi fortement affecté le projet Etat de Droit : les bureaux ont été complètement détruits et les archives perdues.

I-4 Leçons apprises et perspectives

- Dans le domaine de la gestion interne du projet :

Même si on note une nette amélioration au niveau des ressources humaines du projet, des besoins spécifiques se sont fait sentir notamment au niveau de la préparation des dossiers techniques de passation des marchés. En outre, l'ampleur des budgets et la diversité des sources de financement justifie le recrutement d'un staff ayant des compétences dans le suivi des finances, la formulation des rapprochements et rapports financiers.

Depuis le départ du coordonnateur en mars 2009, le poste n'est pas pourvu, ce qui limite la mise en œuvre des activités.

- En ce qui concerne les liens avec le programme et le Management du PNUD :

Le projet « Renforcement de l'Etat de Droit en Haïti », est rattaché depuis janvier 2007 à l'Unité de Prévention des Crises et Relèvement (ancienne Unité Paix et sécurité), pilier Etat de Droit. Des réunions de travail hebdomadaires ont permis de suivre régulièrement les dossiers et ainsi d'éviter des retards dans leur mise en œuvre.

- En ce qui concerne les liens avec les autres partenaires :

Tout au long de l'année, le PNUD, a pu développer un important maillage touchant des organisations internationales agissant dans le secteur de l'Etat de droit. Il s'agit notamment de la MINUSTAH, l'UNICEF, OIF, USAID. A ce titre, le PNUD assure la coordination sectorielle des partenaires techniques et financiers du volet Justice, ce qui est un signe encourageant. D'ores et déjà, le PNUD partage avec les autres intervenants une matrice des interventions ainsi qu'un chiffrage des ressources disponibles ou à mobiliser.

Par ailleurs le PNUD est l'agence responsable de la coordination du pilier de l'UNDAF consacré à la gouvernance démocratique qui comporte une composante importante en matière d'Etat de Droit.

- En ce qui concerne le renforcement institutionnel du MJSP :

Le séisme a provoqué de nouveaux besoins et le MJSP a produit un plan de relèvement pour les 18 prochains mois (mars 2010-septembre 2011). L'adéquation des activités du volet aux nouvelles priorités du MJSP nécessitera une réorientation de certaines activités. Le MJSP dans son plan de relèvement et sa présentation a souligné le besoin de poursuivre les efforts préalablement faits et de renforcer l'amélioration du système, et ne pas simplement axer les priorités du MJSP sur la reconstruction.

II : VOLET CHAINE PENALE

Pour la période (2006-2009), le volet poursuivra dans les juridictions pilotes (Jacmel, Port-de-Paix, Fort-Liberté) et à Port-au-Prince son appui en matériels et équipements pour améliorer les conditions de travail, ainsi que son appui aux greffes. Le PNUD mettra également l'accent sur la formation continue des acteurs de la chaîne pénale (...) afin que ces derniers connaissent mieux leurs fonctions ainsi que les procédures qu'ils sont chargés de mettre en œuvre (...). Le volet s'impliquera pour placer le justiciable au centre du système de justice, toujours excluant, irrespectueux des droits humains et formaliste. Pour ce faire, une réflexion sera engagée sur les causes de la détention provisoire illégalement prolongée (DDIP) et une attention particulière sera portée dans les choix des thématiques de formation sur la protection des catégories vulnérables de justiciables...

II-1 Contexte

Pour pouvoir mieux analyser l'activité du volet en fonction des résultats obtenus, il est nécessaire de partir de l'analyse de l'environnement du Volet.

Les juridictions sont confrontées à un ensemble de problèmes structurels et conjoncturels qui ont pour conséquence de nombreux dysfonctionnements dans la gestion des tribunaux et de l'activité juridictionnelle :

- L'obsolescence des textes, les Code d'Instruction Criminelle et Code Pénal date du XIX^{ème} siècle, les retouches essentielles de la première moitié du XX^{ème} siècle.
- Les relations police/justice ne sont pas suffisamment claires pour éviter des doublons et pour mieux fixer le rôle de chacun.
- Le problème de compétence touche l'ensemble des acteurs judiciaires et handicape particulièrement la chaîne pénale où des acteurs différents interviennent et doivent cohabiter.
- Outre le travail en tant que magistrats, les chefs de juridiction doivent procéder à l'administration quotidienne des juridictions, ce qui induit un travail de gestion et de planification de l'action et de l'activité judiciaire pour lequel ils n'ont aucune formation et bien souvent aucune expérience.
- Les ressources humaines dans les juridictions sont souvent inégalement réparties et sans lien direct avec les nécessités du service.
- Les scandales à répétition, avec en arrière plan l'immixtion de l'appareil exécutif dans la Justice, ne facilitent pas le travail des magistrats. La corruption et la vénalité caractérisent les comportements de nombre de personnels judiciaires.
- Le manque de moyens matériels de fonctionnement. Ce qui frappe le plus lors des visites de terrain, c'est le quasi-dénuement dans lequel fonctionnent les juridictions de paix. S'il est vrai que des efforts ont été faits par le PNUD pour doter les Juridictions pilotes, principalement les TPI, d'un certain nombre de matériels (groupes électrogènes, ordinateurs, machines à

écrire, codes), force est de constater que ceux-ci sont insuffisants et que les Tribunaux de paix pilotes accusent une large carence en équipements et matériels bureautiques.

Le dernier trimestre été marqué au niveau national par la réouverture officielle de l'Ecole de la Magistrature le 12 mars 2009, la réalisation de concours départementaux pour combler les postes vacants, les révocations de plusieurs magistrats du parquet et la mise en disponibilité de magistrats du siège.

Secouées par de nombreux scandales au niveau national, les juridictions pilotes connaissent également des moments difficiles avec l'affaire de Port-de-Paix qui a marqué la fin de l'année 2008 et le début de l'année 2009 ; et les différends opposants à Jacmel, Commissaire du gouvernement d'une part et Doyenne et substituts d'autre part.

Il faut noter également la mise en place d'assises exceptionnelles en dépit de ces difficultés dans les trois juridictions pilotes.

Le séisme a fortement affecté la juridiction de Port au Prince (Palais de Justice complètement détruit) et de Jacmel (plus de 50% du Tribunal inutilisable, dont la salle d'audience)

II-2 Activités réalisées, résultats atteints

Un faisceau d'actions a permis d'atteindre des résultats satisfaisants :

- les activités de monitoring quotidiennes ;
- les équipements livrés ont amélioré les conditions de travail des magistrats ;
- les CSA, dotés des frais de fonctionnement ont été fonctionnels au cours de la période de référence et ont permis le déblocage d'un certain nombre de cas ;
- la tenue régulière d'assises criminelles et l'augmentation du nombre d'audiences correctionnelles ;
- le renforcement des connaissances et des capacités.

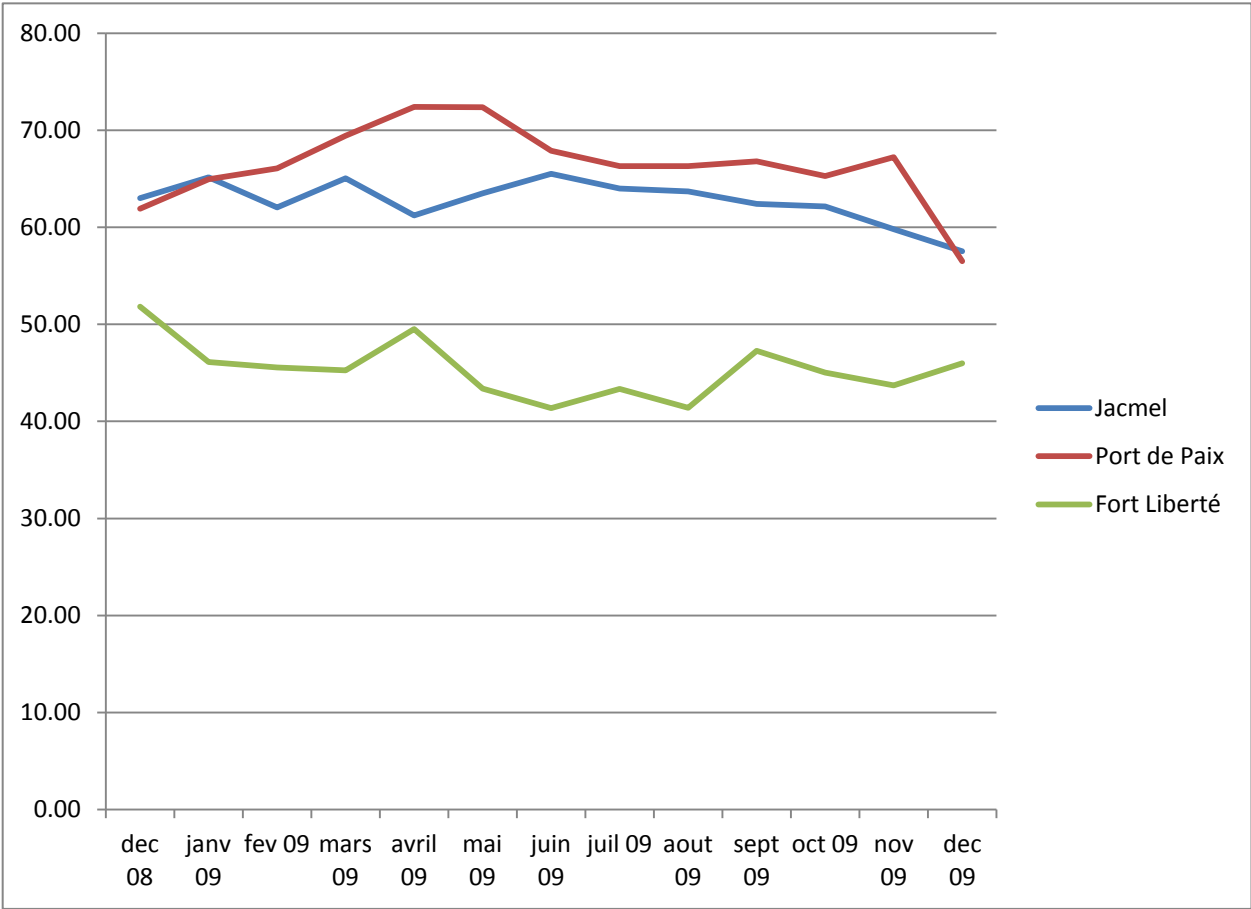
Résultat 1. Baisse de la détention préventive dans les juridictions pilotes

Le taux de la détention préventive a été réduit dans les trois juridictions pilotes au cours de la période de référence¹. La détention préventive a baissé de 5.48 points dans la juridiction de Jacmel, 5.38 dans la juridiction de Port de Paix et 5.86 points dans la juridiction de Fort Liberté. Voir tableau de l'évolution de la détention préventive ci-dessous.

Ainsi les objectifs fixés à une réduction de 10 % du taux de détention préventive ont été atteint pour Fort-Liberté qui accuse sur la période une baisse de 11,36% en valeur relative. Si les objectifs n'ont pas été totalement atteints pour la juridiction de Port-de-Paix et de Jacmel, la baisse du taux de détention préventive, de respectivement 8,69%, est tout de même appréciable eu égard aux difficultés qu'ont confronté ces deux juridictions : arrêt de travail suite au scandale de Lavaud qui a paralysé la juridiction de Port-de-Paix jusqu'en mai 2009 ; et insuffisance du personnel judiciaire à Jacmel (cependant depuis novembre 2009 les parquet est doté de 3 substituts).

¹ Tableau de l'évolution de la population carcérale sur la période de référence dans les trois juridictions pilotes en annexe 1

Tableau de l'évolution de la détention préventive du 31 décembre 2008 au 31 décembre 2009



	dec 08	janv 09	fev 09	mars 09	avril 09	mai 09	juin 09	juil 09	aout 09	sept 09	oct 09	nov 09	dec 09
Jacmel	63.00	65.13	62.05	65.04	61.22	63.50	65.50	64.00	63.70	62.40	62.16	59.79	57.52
Port de Paix	61.90	64.96	66.08	69.42	72.39	72.38	67.89	66.29	66.30	66.80	65.28	67.21	56.52
Fort Liberté	51.83	46.11	45.54	45.27	49.50	43.38	41.36	43.36	41.40	47.27	45.04	43.71	45.97

Ces résultats demeurent fragiles et l'action du projet doit être renforcée afin d'assurer une pérennisation des bonnes pratiques dans les juridictions.

Il est à noter que suite au seisme les activités de la juridiction de Jacmel ont été limitées : une grande partie du Tribunal est inutilisable et environ une centaine de prisonniers se sont évadés.

Résultat 2. Renforcement des capacités et des connaissances : tenue de 10 formations dans les juridictions pilotes et d'un colloque sur Port-au-Prince.

Atelier de travail sur les droits des femmes

L'objectif de cet atelier de travail est de transmettre aux acteurs judiciaires des connaissances approfondies sur le droit national et international des femmes, notamment sur les instruments internationaux et régionaux ratifiés par Haïti. Les droits des femmes seront présentés de manière globale tant du point de vue de la protection spécifique aux conditions physiques, sexuelles, psychologiques, qu'aux conditions matérielles et économiques des femmes. Cette approche permettra d'entamer une réflexion large sur les conséquences du non respect du droit des femmes, et permettra d'envisager avec les acteurs judiciaires des solutions possibles.

Cet atelier vise à Contribuer au renforcement des capacités des acteurs de la chaîne pénale en matière de respect des Droits des Femmes. Il a eu lieu à Jacmel, Fort Liberté et Port de Paix.

Atelier de réflexion sur la gestion des audiences correctionnelles

Cet atelier a eu lieu à Jacmel.

Atelier de discussion sur les garanties judiciaires du citoyen

Dans la procédure criminelle deux intérêts antagonistes veulent à la fois être protégés, l'intérêt général de la société qui veut une répression juste des violations de la règle sociale et celui de l'accusé qui exige une garantie des droits particulièrement des droits de la défense. C'est pourquoi un certain nombre de principes fondamentaux qui sont autant de garanties judiciaires et qui participent du respect des droits de l'homme ont été inclus dans la législation interne notamment par la ratification d'instruments internationaux par Haïti. Lors de cette formation ont été vues les garanties du citoyen aux différentes phases de la procédure pénale. L'accent a été mis sur le droit au juge, le droit au procès équitable, les droits de la défense et les droits des victimes. Cette formation doit permettre aux avocats de mieux faire valoir les garanties judiciaires accordées par la loi haïtienne et les conventions ratifiées par Haïti par devant les instances judiciaires compétentes et favoriser ainsi le respect des droits humains

Cette formation a été l'occasion également de mettre les magistrats face à leur responsabilité de garant de la loi et de la liberté individuelle.

Cette formation a eu lieu à Port de Paix et Fort Liberté avec la participation de 30 personnes.

Formation des fondés de pouvoir

La formation a été axée sur le renforcement professionnel des Fondés de pouvoirs notamment dans le domaine des procédures pénale et civile, la rédaction des actes usuels, les techniques de plaidoiries et la relation entre les fondés de pouvoirs et les barreaux. La formation a eu lieu à Jacmel.

Formation des jurés

Cette formation a eu lieu à Port de paix

Atelier de réflexion sur la Justice des mineurs

A eu lieu à Port au Prince, voir point populations vulnérables.

COLLOQUE « Regards croisés sur l'enquête pénale »

Un important colloque sur l'enquête pénale a été organisé en partenariat avec le Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique et l'Ecole de la Magistrature. Ce colloque avec un public cible de magistrats, de policiers, d'avocats et de membres de la société civile avait pour objectif de confronter les diverses pratiques internes en matière de conduite d'enquête et d'analyser l'évolution des droits des justiciables à l'aune du droit comparé romano-germanique, francophone. Le colloque a été réalisé sur plusieurs lieux avec des thèmes transversaux et des thèmes différents suivant le public attendu.



Une vue des participants au colloque « Regards croisés sur l'enquête pénale » à l'EMA

Deux conférences sur la Cour Pénale Internationale ont été présentées aux étudiants des Facultés ; des conférences-débats se sont tenues à l'Académie de police sur les interrogatoires et

le respect des droits humains ; une table ronde sur les relations médias-justice a réuni, à l'Institut Français, professionnels du droit, journalistes, étudiants.

Enfin l'École de la Magistrature a accueilli quatre journées d'études sur les thèmes suivants :

- acteurs, modalités et pratiques de l'enquête ;
- responsabilité et éthique de l'enquête pénale face au respect des droits humains
- enquête pénale, droit à l'information et engagement du citoyen.

Cette manifestation a accueilli plus de quatre cents personnes, professionnels du droit, organisations de la société civile, journalistes, policiers.

École de la Magistrature :

Formation initiale :

Le projet en coordination avec la section Justice de la MINUSTAH a collaboré à l'élaboration d'un protocole d'entente MJSP/EMA/PNUD/ MINUSTAH/OIF et PROJUSTICE sur la mise en œuvre de la première session de formation initiale à l'EMA. Ce protocole prévoit outre la préparation des modules de formation et la mise en œuvre de la formation l'ensemble des préalables à tenue de la formation.

En parallèle le PNUD a signé un protocole d'accord avec l'EMA pour l'élaboration des modules de la formation initiale.

Formation continue des parquetiers :

Les modules de la formation ont été finalisés et la première session de formation devait avoir lieu en janvier 2010. Suite au séisme, le projet appuie l'EMA dans la préparation d'un nouveau plan de travail.

Résultat 3. L'augmentation de l'activité juridictionnelle.

Malgré toutes les difficultés soulignées précédemment, de nombreuses satisfactions peuvent être trouvées au niveau des juridictions pilotes, dans le résultat de l'action d'accompagnement des personnels judiciaires (magistrats et auxiliaires de justice), de monitoring quotidien des volontaires qui sont sur le terrain, même s'il est vrai que le chemin reste long. De même, les visites de terrain ont permis au Conseiller technique de renforcer la présence du PNUD dans les juridictions pilotes et de la rendre plus efficace.

- L'assistance judiciaire gratuite

Dans l'ensemble des juridictions où intervient le projet, les détenus bénéficient du conseil d'un avocat gratuitement (BAL). Ce droit est particulièrement observé à Jacmel où les avocats assistent aussi bien au criminel qu'au correctionnel. Toutefois le manque de formation des avocats ne permet pas toujours une défense efficace et effective des prévenus.

Le PNUD, dans le cadre de la coordination des partenaires techniques et financiers, a appuyé la mobilisation de fonds en faveur du Système National d'Assistance Légale. Un protocole

d'entente concernant le financement du Système avait ainsi pu être préparé afin d'assurer le maintien des 10 BAL existant et la création d'un bureau dans la juridiction de Port au Prince.

- l'organisation de sessions d'assises au moins deux fois par an

Dans l'ensemble des juridictions pilotes, des assises sont organisées régulièrement et le nombre de sessions fixé à deux par an est largement respecté. A titre d'exemple en 2009, les trois juridictions pilotes ont chacune organisé au moins deux sessions d'assises. Des ateliers de formations des jurés sont occasionnellement organisés à cette occasion.

Résultat 4. Un environnement de travail plus propice

Dans les trois juridictions pilotes les conditions matérielles de travail ont été sensiblement améliorées depuis 2008 et 2009. En effet, suite à l'inventaire fait dans les TPI et Parquets, un ensemble d'équipements ont été commandés et livrés dans les juridictions. Les trois juridictions sont désormais approvisionnées en électricité grâce aux génératrices, inverters et batteries fournis et installés. De même, les trois TPI sont informatisés.

Le soutien apporté par le comité de suivi dans la signification des actes de procédure - grâce aux frais des CSA - favorise une instruction plus efficace, particulièrement à l'audience criminelle par une présence plus régulière des témoins qui reçoivent les citations à temps.

Les TPI disposent des codes, outils indispensables pour rendre la justice. Le Projet a distribué également des codes dans les tribunaux de paix. Un manuel de greffe a été mis à la disposition de l'ensemble des greffiers travaillant dans les juridictions pilotes pour leur permettre de mieux accomplir leur tâche.

Une importante livraison de matériel initialement prévue pour les Tribunaux de Paix et de Première instance, a du être réaffectée suite au séisme ; afin de permettre au Ministère de la Justice de redevenir opérationnel. Par ailleurs Suite au 12 janvier 2010 le projet a livré une cinquantaine de chaises pliables à Jacmel afin de permettre la tenue d'audience dans la Cour du Tribunal.

Résultat 5. Une Redynamisation des comités de suivi

Depuis le début de l'année, les comités de suivi se réunissent en moyenne une fois tous les deux mois, pour débattre des dysfonctionnements au niveau de la chaîne pénale. Lorsqu'il y a un conflit, ou lorsque des blocages sont constatés, le comité émet des recommandations qui sont la plupart du temps suivies. Pour que l'outil de régulation et de coordination, que devrait être à terme le comité de suivi, soit totalement efficace, il faut que les acteurs de la justice se l'approprient encore plus. Actuellement cet outil sert de veilleuse et suscite chez certains acteurs une prise de conscience qui se traduit par des audiences plus régulières et par une certaine attention au sort des détenus.

Dans chaque juridiction pilote, le comité de suivi a entrepris la visite des juridictions de paix, ce qui a permis à la fois au Commissaire du gouvernement d'intervenir en tant que supérieur hiérarchique et au comité de suivi d'attirer l'attention du Commissaire et des juges sur les

nombreux dysfonctionnements. Toutefois les comités n'ont pas encore le rôle majeur qui devrait être le leur dans la chaîne pénale.

Si à Jacmel et Port de Paix les CSA se réunissent fréquemment et organisent des visites de terrain, l'absence de VNUI à Fort Liberté au cours du 4^{ème} trimestre a fortement limité les activités dans la juridiction.

Résultat 6. Réhabilitation et réaménagement des Tribunaux de Première Instance

Les projets de réaménagement des TPI de Jacmel, Port de Paix et des Cayes prévoyaient une réorganisation de l'espace et la création de salles d'audiences supplémentaires. Le PNUD avait signé des contrats avec des firmes de construction en décembre 2009. Suite au séisme et au besoin de réorienter certaines activités, ces contrats ont été résiliés. Une partie de ces fonds servira à réhabiliter le bâtiment devant accueillir le nouveau Palais de Justice de Port au Prince offert par l'USAID au gouvernement d'Haïti.

II-3 La prise en compte des couches les plus vulnérables

Au sein du Volet, les actions menées en faveur des couches défavorisées se situent à deux niveaux, au niveau de la planification d'actions nationales en partenariat avec les autres bailleurs de fonds et sur le terrain dans les juridictions pilotes du PNUD.

De concert avec les bailleurs de fonds et sous l'égide de l'UNICEF, le PNUD participe à la coordination des acteurs intervenant dans le domaine des enfants en conflit avec la loi. L'ensemble des acteurs se réunissent tous les mois en vue de définir les stratégies d'actions et les modalités de mise en œuvre de ces actions en partenariat avec les différents bailleurs de fonds et organismes internationaux et en accord avec le Ministère de la Justice, l'OPC, l'IBERS et la brigade de protection des mineurs de Port-au-Prince.

De plus le PNUD a entamé un plaidoyer avec ses partenaires, particulièrement l'UNICEF et la MINUSTAH, auprès du Ministère de la Justice, le Ministère des Affaires sociales et du Parlement pour une politique de protection de l'enfance. Le PNUD, en coordination avec la MINUSTAH, a construit le Tribunal pour Enfants du Cap Haïtien, qui a été inauguré en août 2009.



Cérémonie d'inauguration du Tribunal pour Enfants du Cap Haïtien, août 2009

Au niveau local, dans les juridictions de Fort-Liberté, de Jacmel et de Port-de-Paix, les volontaires font un travail de monitoring quotidien sur le cas des enfants en conflit avec la loi et sur ceux des femmes en détention. Le travail de sensibilisation des acteurs judiciaires sur la problématique des mineurs en conflit avec la loi a permis de stabiliser le taux d'incarcération des mineurs et de réduire le délai de traitement des dossiers.

A Jacmel, une politique pénale « mineurs » est en train de voir le jour par une incarcération préventive plus limitée et un meilleur respect des textes de loi, par le transfèrement des prévenus mineurs sur Port-au-Prince qui a plénitude de juridiction et qui dispose d'un Tribunal pour Enfants différent du Tribunal de droit commun.

A Fort-Liberté, la sensibilisation a permis de juger plus rapidement certains mineurs et de correctionnaliser certains faits qualifiés de crimes suite à une lecture hâtive et une utilisation inconsidérée des circonstances aggravantes.

De même, les conventions ratifiées par Haïti relatives aux droits de l'enfant et aux droits des femmes sont mises à disposition du personnel judiciaire ainsi que le décret de 2005 abrogeant la prison pour la femme en cas d'adultère et réprimant plus sévèrement les agressions sexuelles, particulièrement celles commises sur les mineurs.

II-4 Risques et contraintes

Ces résultats sont fragiles et doivent encore être consolidés. Il est à noter que les juridictions ne sont toujours pas à l'abri de l'intrusion du politique dans le judiciaire, et que les carences en ressources humaines limitent toujours les résultats des juridictions.

Le départ du VNUI de Fort Liberté, en octobre 2009 et qui n'a pas encore pu être remplacé, a limité les activités du CSA.

Ces résultats ont été atteints en dépit des difficultés suivantes :

- le mouvement des magistrats de Port-de-Paix qui ont arrêté le travail suite à la décision du Ministère de la Justice de rétrograder le doyen.
- La valse des commissaires du gouvernement à Jacmel rendant toute continuité fragile ajouté à la carence en ressources humaines.

L'action du PNUD pour être efficace exige une implication et une réaction de ses partenaires locaux (MJSP, EMA, PARLEMENT). Or, si le Ministère témoigne de son intérêt pour le volet, l'action concrète nécessaire et qui permettrait d'aboutir aux résultats escomptés commence à peine à voir le jour. En l'absence de politique pénale claire, et en l'absence de directives et de circulaires visant à clarifier certaines pratiques et à préciser certains textes de loi, il est très difficile d'avancer face à des pratiques en marge du droit. De même l'absence de sanction comme de politique visant à valoriser le bon travail, n'encourage pas l'engagement des acteurs locaux dans un renouveau du système judiciaire.

Enfin il est à noter que suite au départ du coordonateur du projet, le Conseiller Technique chaîne pénale assure aussi les fonctions de Conseiller Technique Renforcement institutionnel et Emergence des Acteurs, ce qui a limité les activités et leur suivi.

II-5 Leçons apprises et perspectives

Le projet Pour son développement durable l'action qui est entreprise sur le terrain, dans les juridictions pilotes, nécessitera un engagement plus formel et pratique du MJSP revêtant la forme d'un accompagnement partenarial, lequel, compte tenu de la situation, devra être de longue durée.

L'action du volet pour être plus efficace doit se faire de manière plus concertée, au niveau local en impliquant les acteurs locaux et les organisations internationales travaillant dans le même secteur, mais aussi au niveau central. Elle implique une collaboration nécessaire des autres volets du Projet : *renforcement institutionnel, prison et émergence des acteurs*.

Au niveau du volet *chaîne pénale*, il s'agit de créer des synergies au sein des CSA pour un investissement plus important des acteurs. Pour cela, il est indispensable d'effectuer des visites régulières des juridictions et de soutenir l'action des volontaires par des dotations en matériels nécessaires au bon fonctionnement des tribunaux, notamment des tribunaux de Paix.

La formation des acteurs reste une priorité pour le volet, il s'agira, au-delà des contraintes, d'organiser des journées de réflexion, de faciliter des cercles de discussion au sein des juridictions. Au niveau de l'EMA, le projet poursuivra son action en appuyant la formation continue des parquetiers, mais aussi entamer d'appuyer le directeur de l'Ecole afin de mettre en place un programme de formation complet pour les années à venir, et particulièrement la formation initiale des élèves magistrats.

L'intervention du volet sera élargie en 2010 aux juridictions des Cayes, de Gonaïves et de Port-au-Prince, conformément à la stratégie conjointe PNUD-MINUSTAH en matière d'Etat de Droit développé en 2009 et mise à jour suite au séisme.

III VOLET RENFORCEMENT DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

Le Projet maintiendra son engagement à fournir un appui suivi, constant et immédiat dans les domaines suivants : réhabilitation des infrastructures et amélioration des conditions de détention, renforcement des capacités institutionnelles et humaines de la DAP , éducation et occupation du temps libre des prisonniers.

III-1 Contexte

En Haïti, la double mission de garde et de réinsertion des détenus que la loi confie à la Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAP) est essentielle à l'équilibre de la société. Cependant le système carcéral se caractérise par des faiblesses et défaillances qui ont été mis en évidence et aggravées lors du séisme.

Avant le séisme, 17 prisons étaient fonctionnelles avec une capacité de 4913 m² de cellules. La surpopulation carcérale s'est aggravée avec une augmentation significative du nombre de prisonniers, alors même que la capacité cellulaire des installations qui est de deux mille cinq cents (2500) détenus était largement dépassée. La veille du séisme la population carcérale était d'environ 9000 si on prend en compte les 17 prisons ainsi que 4 commissariats qui hébergent des détenus (Gonaïves, Aquin, Miragoane, Petit Goâve).

Les conséquences de cette surpopulation carcérale sont importantes : conditions de détention déplorables, impossibilité de séparer les condamnés des détenus, les majeurs des mineurs, manque d'hygiène, augmentation de cas de maladies liées à l'insalubrité des lieux (cas de tuberculose et de galle), manque de matériel (matelas, couvertures, lits, etc.), piètres conditions de travail des agents correctionnels, impossibilité de mettre en œuvre des programmes de réinsertion sociale des détenus... Cette situation ne permet pas au Pays de répondre aux critères stipulés dans l'Ensemble des Règles Minimales pour le Traitement des Détenus.

La plupart des centres carcéraux fonctionnels la veille du séisme étaient déjà vétustes et ne permettaient pas à la DAP d'accomplir de manière efficace sa mission de garder et réhabiliter les détenus.

Le manque de ressources humaines qualifiées (agents correctionnels, travailleurs de santé et sociaux...) constitue également un défi de taille au bon fonctionnement des prisons, contribuant ainsi à l'augmentation de l'insécurité.

Le tremblement de terre a causé des dommages plus ou moins importants dans plusieurs établissements (Port-au-Prince, Delmas 33, Carrefour, Jacmel, Les Cayes, Mirebalais, Arcahaie, Coteaux). Il a causé le décès de dix-neuf prisonniers à la prison civile de Port-au-Prince. Dix prisonniers qui étaient au Palais de Justice lors du tremblement de terre, ont été portés disparus.

Par ailleurs, 5126 prisonniers se sont évadés parmi lesquels l'ensemble des détenus qui se trouvaient à la prison civile de Port-au-Prince, ce qui fait craindre des risques sur la sécurité. Des efforts sont en train d'être déployés afin de retrouver les évadés, notamment sur la base des informations détenues dans la Base de données qui ont été mises à jour la veille du séisme.

Les mesures administratives prises dans le cadre de l'enquête sur les évasions notamment à Port-au-Prince avec la suspension de plusieurs agents entraînent une surcharge de travail sur les ressources humaines disponibles actuellement pour assurer la sécurité des prisons. Deux véhicules et d'autres pièces d'équipement, comme des radios, des ordinateurs, et des armes, ont été détruites.

On s'emploie actuellement à évaluer les dommages subis par les infrastructures de tous les établissements touchés dont le bureau abritant la DAP. Bien que ce processus ne soit pas encore achevé, les premières estimations chiffrent les coûts des réparations à 7,5 millions (USD) et les pertes en infrastructures à environ 100 000 USD. Certains établissements comme Port-au-Prince et Coteaux pourraient ne plus être réutilisés.

Concernant la sécurité des prisons, les détenus refusent de rejoindre leur cellule du fait du danger que cela peut constituer d'être abrité dans des immeubles qui ont pu être endommagés par le séisme d'où une pression supplémentaire sur les agents chargés de la sécurité.

L'intervention du PNUD

L'intervention du projet va dans le sens de renforcer les capacités de l'Administration Pénitentiaire afin qu'elle exerce de manière efficace et efficiente sa double mission de garde et de réinsertion qui est essentielle à la consolidation de la paix et au maintien de l'État de Droit en Haïti. Elle s'articule autour des trois axes suivants i) la modernisation des outils de gestion en vue de la mise en œuvre du Plan de Développement Stratégique de la DAP 2007-2012 (appui à la production de statistiques et du tableau d'information de gestion, informatisation des services); ii) le renforcement des capacités du personnel à travers un programme de formation continue des gardes pénitentiaires et autres agents de la DAP et iii) l'appui à la réhabilitation des structures d'accueil et à l'amélioration des conditions de détention.

III-2 Activités réalisées, résultats atteints ;

1 Le renforcement des capacités institutionnelles de la DAP

Dans le cadre de l'objectif 1 qui prévoit que la DAP est gérée de façon plus efficace grâce à des outils de gestions modernes les activités suivantes ont été mise en œuvre :

- ***La réforme de la Base de données*** : Dans le souci de doter l'Administration Pénitentiaire d'informations fiables, une analyse du fonctionnement de la base a permis de mettre en évidence des lacunes et d'élaborer un plan de réforme de la Base qui a été présenté et discuté avec la DAP qui l'a approuvé. Une firme locale la Turbo System a été recrutée pour les effectuer les travaux. Sous la supervision générale de la DAP et technique du consultant en informatique du projet, elle a réalisé les travaux de la première phase. Des réunions de présentations ont été effectuées avec divers partenaires (CICR, MINUSTAH) afin de prendre

en compte leurs suggestions pour améliorer la performance de la base. Ainsi, la nouvelle base de données permet de stocker des informations détaillées sur les détenus : identités, santé les antécédents criminelles. La base contient également des informations concernant la procédure judiciaire en cours pour chaque détenu ainsi que les transferts et extractions dans les différentes prisons. Pour une plus grande fiabilité des informations sur l'identité des détenus la base permet de prélever et de stocker les photographies ainsi que les empreintes digitales des détenus. Des serveurs ont été acquis pour héberger la base ainsi que les équipements pour enregistrer les empreintes digitales des détenus. Les travaux de transfert des données disponibles dans l'ancienne base sont en cours. Grâce à ce travail, l'identité des détenus qui se sont évadés des prisons civiles de la zone métropolitaine (Port-au-Prince, Delmas 33 et Arcahaie) à la suite du tremblement de terre du 12 janvier 2010 sont disponibles ce qui facilite le travail des services chargés de leurs arrestations.

La seconde phase des travaux est en cours, elle permettra d'intégrer les informations qui n'avaient pas été prises en compte dans la première phase par exemple les informations pouvant faciliter les programmes d'éducation et de réinsertion sociale des détenus mais aussi de créer le logiciel devant permettre de comparer les empreintes digitales et permettre une identification fiable des personnes qui seront enregistrées dans le système.

- ***L'informatisation des services de la DAP.***

Le site web et intranet de la DAP étaient prêts, une formation a été organisée à l'attention du personnel de la DAP chargé de la gestion des sites. Les travaux de liaison de la DAP et des trois prisons (Port-au-Prince; Delmas 33, Pétion-Ville) de la zone métropolitaine étaient prêts, les tests effectués concluants et le transfert des premières données ont pu être effectués avec le matériel installé. Cependant, le séisme a partiellement détruit les installations (antennes routeurs). Le bâtiment abritant la DAP et donc les serveurs a été partiellement endommagé et hors d'usage ce qui ne permet pas de faire fonctionner le site. Une évaluation est en cours concernant les dommages subis suite au séisme afin de procéder aux travaux de réparation et de redémarrage du fonctionnement du site web de la DAP.

La seconde phase de ce projet est en cours, elle permettra de mettre en ligne l'ensemble des prisons avec la DAP dans le cadre du fonctionnement prochain de la base de données.

- **L'appui au dialogue de partenariat :** Le PNUD a contribué à l'instauration d'un dialogue permanent entre la DAP et ses principaux partenaires au développement. L'objectif est de faire le point sur les principales interventions des partenaires afin d'une meilleure coordination de leurs interventions dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de Développement Stratégique 2007/2012 de la DAP. Le groupe des partenaires techniques et financiers de la DAP a maintenu son rythme de réunion permanentes avec l'organisation de réunion en avril et septembre 2009 et surtout en mars 2010 après le séisme pour se pencher sur l'appui à apporter à la DAP dans le cadre de la mise en œuvre du plan de relèvement pour les 18 prochains mois que le MJSP a élaboré et présenté dans le cadre de l'exercice du PDNA.

2 Le renforcement des capacités du personnel

Dans le cadre du renforcement des capacités du personnel de la DAP, le projet a appuyé la formation du personnel conformément aux objectifs prioritaires du Plan de Développement Stratégique de la DAP 2007-2012. L'objectif de la DAP dans ce domaine s'articulait autour de 2 points à savoir :i) former des nouveaux aspirants-policiers; ii) procéder à la formation continue du personnel embauché depuis 1995.

Le programme des formations sur la base de la planification élaborée dans le plan de formation s'est poursuivi durant le second semestre de 2009 comme initialement prévues avec les formations sur le code disciplinaire et déontologique dans la région Ouest, les formations sur la gestion du stress sur l'ensemble des régions. La dernière session de formation du personnel non policier a démarré dans la région centre Artibonite à Mirebalais au moment du séisme. Au total environ 121 agents et personnels non policier ont été formés durant cette période.

Depuis le séisme, le calendrier a été suspendu, la priorité est maintenant de procéder à la formation de nouveaux agents pour faire face aux nécessités survenus après le séisme conformément au plan de relèvement présenté par le MJSP. Le projet va consacrer le reliquat des fonds pour la formation à cette activité ainsi qu'à la formation de formateurs qui se chargeront de la formation continue des agents.

3 L'appui à l'amélioration des infrastructures physique et des conditions de détentions.

Il convient de distinguer les travaux de réhabilitation et les interventions en urgences.

Les travaux de réhabilitation : Les principaux ont eu lieu à la prison civile de Port-de-Paix. L'objectif était d'améliorer les conditions de travail ainsi que des conditions de détention. Ils ont permis d'augmenter la capacité de détentions en transformant des sanitaires dysfonctionnels en cellules de détention, soit une récupération d'espace au sol de 49.50 m² en construisant un bloc d'hospitalisation de 36.03 m², reparté en deux cellules homme et femme, disposant chacune de WC et douches indépendantes et d'un parloir de 29.1 m² de surface exploitable pour les visites des familles.

Les conditions de travail ont été améliorées avec la réhabilitation du Bloc Administratif d'une surface au sol de 152.90 m², incluant des Travaux d'aménagement d'un dortoir pour les agents, le bureau du Greffe, le bureau de l'inspecteur en chef, le bureau du chef des Opérations et la construction de trois toilettes ; la réhabilitation de la cuisine et du dépôt d'une surface de 64.40 m² au sol ainsi que la construction d'une cage pour les tubes de gaz de 1.94 m² .

Réalisés par l'entreprise locale Archicodec, ces travaux ont débutés en Juin 2009 et ont été conclu en novembre 2009. Ils ont permis de réhabiliter un espace total au sol d'environ 333, 80 m² et de créer des emplois pour 20 hommes/mois durant 5 mois.



Vue du bloc sanitaire dysfonctionnel avant les travaux de rehabilitation.



-
- Le bâtiment abritant le dispensaire et le parloir.



-
- Le nouveau parloir
- L'inauguration des travaux a eu lieu le 18 décembre 2009 en présence du Directeur de la DAP et du délégué du Gouvernement pour la région Nord Est.
-



-

Des travaux mineurs de réhabilitation ont été effectués pour le réhabilitation du bloc sanitaire de la prison civile de Arcahaie avec la réparation des toilettes et douches et l'installation de WC aussi bien pour les detenus que les agents de la DAP.

Arcahaie



...après





À cela s'ajoute :

- La fourniture de cinq tables de consultation pour les dispensaires des prisons de Port-au-Prince, Port-de-Paix, Delmas 33 ; Cap-haïtien ;



Une des tables de consultation dans les nouveaux locaux de l'infirmérie à la prison civile de Port-de-Paix.

- L'approvisionnement en eau potable de la prison de Port-de-Paix.
- Achat de matériel informatique pour la prison des Gonaïves;
- Entretien et la réparation des ordinateurs et systèmes informatiques pour la DAP

L'occupation du temps libre des détenus :

Un appui est fourni pour l'éducation des mineurs de la prison de Delmas 33, avec la contribution à la création d'une bibliothèque grâce à l'acquisition d'ouvrages et le recrutement d'un consultant chargé d'éducation responsable entre autres de la mise en place d'un programme d'apprentissage à la lecture.

Le projet a contribué avec les ONG qui agissent sur place à l'organisation des cours destinés aux mineurs. Le chargé d'éducation a organisé des programmes d'occupation du temps libre des mineurs durant les vacances scolaires (concours de lecture, poésie...). Des prix ont été distribués aux participants (kit de toilettes, jeux éducatifs, matériels scolaires...)

III.3 Risques et contraintes

La mise en œuvre du plan de travail a été affectée par les facteurs/contraintes suivants :

- Dans le secteur carcéral le séisme entraîné des dommages surtout pour ce qui est des infrastructures et des équipements. Cela a affecté une bonne partie des activités du volet particulièrement l'informatisation de la DAP et des prisons de la région métropolitaine. Il faudra reprendre ces efforts surtout dans l'optique de la mise en œuvre de la Base de Données.
- Le seisme risque d'amener les responsables de la DAP à répondre aux urgences, il ne faudrait pas cependant perdre de vue les objectifs qui avaient été fixes dans le cadre de la stratégie de développement du secteur.
- L'épuisement des fonds de l'ACDI et le retard dans les décaissements a eu des conséquences sur la mise en œuvre des travaux de réhabilitation.

III- 4 Leçons apprises et perspectives.

Bien qu'ayant eu des conséquences importantes sur le secteur carcéral en particulier et comme sur l'ensemble du système judiciaire, le séisme doit être considéré comme un nouveau point de départ en vue de l'amélioration du système judiciaire en Haïti. Il constitue une opportunité unique pour traiter les dysfonctionnements du système de la justice et de la sécurité qui avaient été préalablement identifiées et éviter le retour dans la situation qui prévalait avant le 12 janvier 2010 .

Le MJSP a élaboré un programme sur 18 mois dans le cadre de l'exercice du PDNA qu'il a présenté à ses différents partenaires. Ce plan comporte entre autres les mesures qui devront être prises pour le relèvement de l'administration pénitentiaire. Il faudrait maintenant que le projet apporte une réponse à ces besoins qui viennent de surgir suite au séisme.

La DAP a élaboré un plan de développement stratégique du secteur qui traçait les orientations pour le développement du secteur. Le séisme a entraîné des dommages importants qui nécessitent la mise en place d'un plan d'urgence pour le relèvement du secteur. Il faut dans l'urgence appuyer la mise en œuvre de ce plan tout en veillant à ce que les orientations qui avaient été prévues dans le Plan de Développement de la DAP soit révisées et mises en œuvre dès que la situation deviendra normale.

Dans ce contexte, la DAP doit continuer ses efforts de coordination des actions des différents partenaires techniques et financiers afin de reformer le secteur et de faire en sorte de respecter les standards en matière de détention notamment l'Ensemble des Regles Minimales pour le Traitement des Détenus.

Pour une optimisation des ressources humaines techniques et financières le PNUD et la MINUSTAH avaient décidées de mettre en œuvre un plan de travail commun pour le renforcement de l'administration pénitentiaire. Un plan de travail avait été élaboré avant le séisme il faudrait les poursuivre surtout dans le contexte actuel afin de d'appuyer la DAP à faire face aux nouveaux défis tels qu'identifiés dans le PDNA.

IV EMERGENCE DES ACTEURS POUR L'AMELIORATION DES CONDITIONS D'ACCES A LA JUSTICE

Le volet doit mettre l'accent sur, d'une part, la mise en œuvre des interactions Etat/société civile pour définir l'Agenda national de la réforme de la justice, et d'autre part, sur l'amélioration de l'information des citoyens sur le droit et la justice, notamment via le medium le plus accessible aux personnes vulnérables, la radio. Une évaluation de l'appui du PNUD au Comité Coordonnateur du Forum Citoyen (CCFC) permettra au volet de développer ses activités en matière de démocratisation de l'information.

IV.1 Contexte

Au cours de l'année 2009, l'action de l'Emergence des acteurs s'est surtout concentrée sur :

1. La finalisation du 9^{ième} et dernier problème clé tenu sur la thématique : *Pour des services publics de la Justice proches des citoyens et des citoyennes.*
2. La réalisation du Forum *bilan* dans le but de parfaire le processus de diagnostic participatif réalisé par le Comité Coordonnateur du Forum Citoyen pour la Réforme de la Justice, entre 2001 2008.

Le rapport narratif qui suit restitue les moments forts des activités qui ont été réalisées au cours de l'année 2009 ainsi que les principales leçons apprises dans le processus de la réforme de la Justice. il est organisé en trois parties : traitant de la finalisation du 9^{ème} forum, la réalisation du forum bilan et enfin des leçons apprises.

IV.2. Résultats

IV.2.1. La finalisation du 9^{ième} forum citoyen sur les services publics de sécurité juridique

Si le 9^{ème} forum a eu lieu les 4 et 5 décembre 2008, nombres des activités de finalisation de ce forum se sont poursuivies au cours du premier trimestre de 2010 encore. Il s'agit en particulier de la finalisation du document de restitution du forum, la poursuite des ateliers de restitution, la finalisation des actes du Forum.

Pour des services publics de justice proches des citoyens et des citoyennes et garant de la sécurité juridique et judiciaire, tel est le titre qui, en définitive, a été retenu pour le document de restitution du 9^{ième} Forum citoyen qui a eu lieu les 4 et 5 décembre 2008.

Le document de restitution est organisé en trois parties :

- Le rappel qui pose la problématique de la distanciation entre les services publics de la justice et les citoyens, également le rappel détermine les axes de recoupement entre le 9^{ème} forum et les autres problèmes clés.
- Les fondements. Cette partie du document détermine et pose la problématique en en déterminant ses éléments constitutifs, les liens qu'ils entretiennent entre eux et les conditionnalités de sa transformation.

- Les conditions de transformation de la situation des services publics de la justice forme la troisième partie du document. Il est articulé en deux axes :
 - Définition des services publics de la justice en adéquation aux besoins des citoyens/citoyennes;
 - Ré-organisation des services publics de la justice ;

En utilisant les documents de restitution, des ateliers de restitution se sont tenus dans les dix départements et dans toutes les communes sous la supervision des coordonnateurs régionaux. En moyenne, s'est tenu au moins un atelier par commune, dans les 140 communes.

IV.2.2. La réalisation du Forum bilan

C'est au tout début du mois d'avril qu'une entente a été trouvée entre le Comité Coordonnateur du Forum Citoyen pour la Réforme de la Justice et le PNUD pour la réalisation du Forum Bilan. Comme son appellation l'indique la réalisation de ce Forum vise à poser les termes d'une première systématisation entre les différents forums réalisés au cours des 7 à 8 années d'activités du forum.

Par systématisation il s'agit bien d'entendre dans un même mouvement :

- La construction des liens existants entre les problèmes clés de la Justice et l'articulation des éléments nécessaires à la rationalisation de la politique publique dans le secteur de la Justice.
- La définition des caractères de la réforme de la Justice, tout au moins du lieu de la société civile, sinon des organisations ayant pris part au Forum, mais pris sous l'angle d'un axe fondamental de la gouvernance démocratique.

Les documents qui participent du contrat proprement dit renvoient à :

- L'entente entre le PNUD et le Centre Œcuménique des droits humains (CEDH), la Commission Episcopale Justice et Paix (JILAP) et Haïti Solidarité Internationale (HSI) pour la mise en œuvre du Comité Coordonnateur du Forum Citoyen pour la Réforme de la Justice ;
- Un accord de subvention dans lequel sont fixés les objectifs visés par le partenariat ainsi que les caractères de l'appui technique et financier du PNUD à chacun des organisations membres du Comité Coordonnateur, en vue de la réalisation des objectifs posés.
- Le descriptif du budget – en annexe – pour la réalisation des activités de chacune des organisations.

Le contrat a été signé par les parties au début du mois de mai 2009 et la durée du contrat a été fixée pour trois mois, juin, juillet, Août.

Les objectifs du Forum bilan

Le 11^{ème} Forum Citoyen pour la Réforme de la Justice *dit Forum Bilan* s'est tenu les jeudi 3 et vendredi 4 septembre 2009 sur le thème *Pour une justice intégrale : Une politique législative de sécurité juridique et publique.*

En 2001, le PNUD a encouragé et appuyé via le volet Emergence des acteurs du Projet Etat de droit/Justice, la formation du Comité Coordonnateur du Forum Citoyen pour la Réforme de la Justice ; comité qui est composé de 3 organisations de la société civile, à savoir :

- Le Centre Œcuménique des Droits de l'Homme (CEDH),
- Haïti Solidarité Internationale (HSI);
- et la Commission Episcopale Nationale Justice et Paix (JILAP)²

Depuis la création du Comité Coordonnateur, dix forums ont eu lieu, en vue de poser un diagnostic participatif des dysfonctionnements de la justice en relation avec les caractères de l'Etat, et sa transformation.

A ce compte, l'objectif de ce 11^{ème} forum « *dit Forum de bilan* » est d'arriver à :

- La récapitulation et l'évaluation du travail du Forum par rapport au processus de la réforme, ceci partant de :
 - La méthodologie utilisée par le Forum citoyen dans la réalisation du diagnostic participatif des dysfonctionnements de la Justice ;
 - Le diagnostic des problèmes clés réalisé par les participants au Forum, à savoir :
 - Les constats des participants.
 - Les explications des dysfonctionnements constatés.
 - Les propositions posées dans le cadre des divers forums réalisés.
- Egalement, le forum bilan est une prospection, en ce sens il est :
 - Un Bilan orienté vers l'avenir
 - Une mise en perspective du processus de la réforme de la justice par l'étude des – diverses causalités en jeu, en vue de favoriser la prise en compte de l'avenir dans les décisions du présent.
 - Une Exploration méthodologique et stratégique pour la normalisation du processus de la réforme via la politique législative nationale en matière de sécurité juridique et publique

En ce sens, rappelons que l'un des objectifs de ce forum est de montrer comment la réforme de la justice est un processus normal, continu qui se réalise via *la politique législative en matière de sécurité juridique et publique*. Ce qui permet de réaliser le cycle de la loi :

- Son élaboration
- Sa mise en œuvre
- Son évaluation / transformation/ élaboration d'une nouvelle norme

La réalisation du Forum bilan des 3 et 4 septembre 2009

² Ces trois organisations sont nées de la volonté de résistance à l'oppression et à la dictature. Elles se sont engagées pour la protection et la défense des libertés et des droits fondamentaux, l'émergence d'un Etat de droit démocratique, et de justice, depuis 1986, ou même avant.

Le programme du Forum a été organisé de manière à caractériser et l'action du Forum citoyen dans le processus de la réforme et la participation citoyenne dans un tel processus. Mais, également, il a été organisé en relation et en perspective à la normalisation du processus de la réforme, non seulement en contextualisant le renforcement de l'Etat de droit démocratique mais également, et surtout, dans la perspective de poser les conditionnalités de la normalisation du processus de la réforme de la Justice, c'est-à-dire du système de sécurité juridique et publique.

Comme pour faire suite au Forum extraordinaire ayant eu lieu, en 2006, sur le thème : « *La participation citoyenne à l'élaboration de la norme et de la politique de la nation en matière de justice*, le onzième Forum met en perspective de manière plus pointu les liens de structuration et de recoupement entre l'action des institutions étatiques, - les citoyens et les citoyennes – les organisations de la société civile – par rapport à la politique publique en matière de justice – c'est-à-dire par rapport à la sécurité juridique et publique.

La réalisation de ce 11^{ème} Forum – dit forum bilan se tenait le jeudi 3 et le vendredi 4 septembre 2009. Ont participé aux deux journées du Forum bilan, quelques 450 participants, tant de la société civile que des institutions étatiques.

La réalisation de la première journée du Forum bilan

Le panel d'ouverture du Forum était ainsi constitué des membres du Comité Coordonnateur du Forum Citoyen ainsi que des représentants du PNUD et des principaux partenaires du Forum :

Pour le Comité coordonnateur : Jean Claude Bajoux du Centre Oeucuménique des Droits Humains (CEDH), Jan Hanssens de la Commission Episcopale Justice et Paix (JILAP), pour le PNUD : Eric OVERVESS, Country Director du PNUD ; pour l'Etat : Jean Joseph EXUME, Ministre de la Justice et de la Sécurité Publique, un représentant de l'Union européenne, de l'International Legal Assistance Consortium (ILAC).

La première journée du forum fut organisée autour de quatre panels, caractérisant l'action et les perspectives de la société civile au regard de la politique législative en matière de sécurité juridique et publique :

Le premier panel met l'accent sur les réalisations et les perspectives de la société civile en ce qui a trait aux problèmes et aux dysfonctionnements de la Justice, d'une part et d'autre part les réponses, les solutions proposées ou adoptées par ces dernières ou voire même par les institutions étatiques. Ont participé à ce panel :

- Le Groupe d'Actions des Réfugiés et des Rappatriés (GARR), oeuvrant pour la protection des droits réfugiés et des migrants, en général ;
- Le Réseau National pour la Défense des Droits Humains (RNDDH)
- Mouvement FHED
- Commission Episcopale Justice et Paix (JILAP)
- Centre Oeucuménique des Droits Humains (CEDH) / Lutte Nationale contre le Kidnaping (LUNAK)

En ce sens, le travail des organisations de la société civile outre la stabilité – la continuité – qui les caractérisent dans la mise en œuvre de leurs activités, aujourd'hui leurs expérience se

sont enrichies de nouvelles pratiques. Leur action va aujourd'hui, de l'observation à la critique, mais également tend vers la mise en place d'un ensemble d'indicateur d'efficacité et d'efficience par rapport aux politiques, et permet même à certaines organisations de déposer et de voir les lois proposées par elles et par devant le parlement, acceptées et votées.

En deuxième perspective, la présentation de la méthodologie appliquée par le Comité Coordonnateur dans la réalisation de ce processus dialectique qu'est le forum citoyen pour la réforme de la Justice a permis de caractériser et de partager avec les participants, les forces et les limites actuelles de la méthodologie utilisées soit dans la réalisation des ateliers sectoriels qui permet d'avoir un diagnostic sectoriel, soit dans la réalisation des ateliers multisectoriels qui permet de recouper les différents diagnostics et d'arriver à une systématique. Bref, au cours de ces huit dernières années plus de 25 000 personnes ont participé à ce diagnostic dans les 10 départements et les 140 communes. Citoyens et citoyennes représentant quelque 2000 organisations de la société civile, mais également y ont pris part tant des représentants des trois pouvoirs de l'Etat, que des représentants des collectivités territoriales.

Le troisième panel était constitué de Micha Gaillard, Président du groupe de travail présidentiel sur le suivi et la réforme de la Justice, du représentant de la commission présidentielle pour la réforme de la Justice. Ce panel devait permettre la mise en perspective de l'action des organisations de la société civile dans les différentes commissions présidentielles qui travaillent dans le domaine de la Justice. A ce compte, il s'agissait aussi de mettre en perspective le travail de la commission présidentielle dans le domaine de la réforme de la Justice et, d'autre part, de poser l'impact des propositions d'amendements de la constitution de 1987 sur le processus de la réforme.

Le quatrième Panel constitué de Gracia Joseph S. MAXI Expert national, PNUD, Père Jan HANSSSENS de JILAP. Ce quatrième panel présentait de manière synthétique les résultats ainsi que les propositions issues de la réalisation des 10 forums ayant eu lieu entre 2001 et 2008. Egalement, les panelistes ont mis en perspective la réalisation la systématisation des différentes propositions ayant eu lieu ainsi que les interrelations qu'elles entretiennent dans la réforme de la justice, entendons par là, la réforme du système de sécurité Juridique et publique.

La deuxième journée du Forum bilan

La deuxième journée visait à mettre en perspective les réalisations des pouvoirs de l'Etat dans la mise en œuvre du Système de Sécurité Juridique et Publique. Ont été priorisées dans le cadre de cette seconde journée du Forum, certaines institutions qui, aujourd'hui, plus que d'autres, doivent contribuer à l'amélioration des conditions de sécurité juridique et publique.

Le premier panel de la deuxième journée du Forum bilan, dans cet ordre, a été organisé en vue de mettre l'accent sur certaines institutions dans le système de sécurité juridique et publique :

Les archives nationales, le directeur des archives nationales, M. Wilfrid Bertrand

L'Office National de l'Identification, le responsable du service juridique de l'institution

La Police nationale d'Haïti, le Porte parole de la PNH

La Commission Justice et Sécurité du Parlement, Le Sénateur Youri LATORTUE, Président de la commission Justice et Sécurité publique.

Le deuxième panel a permis, en partant du lieu de certains Ministères de poser les termes de la politique nationale en matière de sécurité Juridique et publique, ainsi que les transversalités et les recoupements, ceci en mettant l'accent sur la dignité humaine et les droits des personnes, y compris des droits de certaines catégories vulnérables, les personnes handicapées, ou y intégrant la problématique du genre.

Ont pris part à ce panel :

La secrétairerie d'Etat à l'intégration des personnes handicapées

Le Ministère de l'environnement,

Le Ministère à la Condition Féminine

Le Ministère de la Justice, M. Josué PIERRE-LOUIS, Directeur Général du Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique

Suite à la présentation de chacun de ces panels, ont eu lieu des débats entre les participants et les représentants de l'Etat sur les différents aspects du système de sécurité Juridique et publique ainsi que les grands axes de la réforme de ce système, dès lors y compris la Justice.

Une synthèse des deux journées du forum a été présentée par le Comité Coordonnateur du Forum et en guise de conclusion, les différentes recommandations faites par les participants ont été regroupées en deux grandes catégories, l'amélioration du document de bilan du Forum et la poursuite des travaux du Forum en vue de la réforme du système de sécurité juridique et publique.

De la réalisation de de Forum bilan, en résultera, en outre deux documents :

- ❖ Le document de restitution du Forum bilan
- ❖ Les actes du Forum bilan

C'est pour caractériser la transversalité des problèmes et des réponses en matière de sécurité juridique que différentes institutions de l'Etat, outre celles du Ministère de la justice, ont été invitées à participer au Forum. A titre d'exemple, le Ministère à la conditions féminine, le Ministère de la culture, les archives nationales, la Secrétairerie d'Etat à l'intégration des personnes handicapées.

La réalisation du Forum *bilan* a permis la discussion entre un peu plus de cinq cents participants. Ceci a permis à l'instar des ateliers sectoriels de poser le cadre d'implémentation et de développement de la politique législative en matière de sécurité juridique et publique par le développement de ce dernier :

- Augmentation du nombre des services publics de la Justice
- Amélioration des conditions statutaires et institutionnelles des services publics de la Justice
- Amélioration des mécanismes de contrôle – institutionnel et citoyen – des services publics de la Justice

La réalisation de ce forum – du lieu du Comité Coordonnateur et des participants au Forum – a permis de cristalliser l'essentiel de ces propositions dans le document de restitution du Forum

bilan sous le thème, Proposition citoyenne pour une justice intégrale, une politique de sécurité juridique et publique.

Ce document développe les quatre axes de réforme de la justice, pris sous l'angle d'un processus permanent de transformation et de mise en adéquation des services publics en la matière dans la satisfaction de leurs besoins :

- L'indépendance et le contrôle du Pouvoir Judiciaire
- La mise en place d'un système d'enquête efficace et garant de la dignité humaine
- La mise en place d'un système d'aide juridique efficace et respectueuse de la dignité humaine
- Le développement et le rapprochement des services publics de sécurité juridique et publique d'avec les citoyens et les citoyennes.

IV.2.3. Le bilan de la participation citoyenne au processus de la réforme

Le forum. Au cours des sept dernières années, avec l'aide technique et financier du PNUD – via le volet Emergence des acteurs, le Comité Coordonnateur du Forum Citoyen pour la réforme de la Justice a réalisé les activités du Forum dans toutes les communes, et dans trois cinquième (3/5) des sections communales (560).

Grâce et par la réalisation des ateliers sectoriels et multisectoriels, comme espace de dialogue et diagnostic participatif des dysfonctionnements de la justice, la cote de participation des citoyens et des citoyennes n'a fait qu'augmenter du premier au dernier au Forum, dépendamment du nombre d'ateliers réalisés.

Les ateliers sectoriels.

Organisés à Port au Prince, la réalisation des ateliers sectoriels a été organisée à l'endroit et grâce à l'apport de certains secteurs tels que :

- Les paysans/agriculteurs,
- Le secteur des droits humains, les organisations de protection des droits de la femme,
- Les industriels et financiers, les syndicats,
- Les universitaires,
- Les journalistes et les représentants des médias,
- Les avocats, les magistrats – de siège et de parquet – les greffiers et les huissiers, les notaires,
- Les partis politiques.

Au total sur les sept années une bonne soixantaine d'ateliers sectoriels a été réalisé à Port au Prince avec plus de mille cinq cents (1500) participants.

Les ateliers multisectoriels

Au total, et au cours de ces sept dernières années quelques deux milles (2000) organisations de la société civile ont pu participer au diagnostic du système judiciaire. Le tableau qui suit permet de suivre l'évolution de la participation citoyenne aux différents ateliers sectoriels et multisectoriels au cours de ces sept dernières années.

Tableau représentant la participation dans les différents forum de 2001 à 2009 en ce qui a trait aux ateliers multisectoriels

Forum	Départements	Ateliers	Participants	Homme	Femme	Autorité	Avocats	Organisations
II	6	11	569	413	156	13	7	144
III	7	20	855	623	232	56	16	276
IV	7	82	4230	3317	913	223	135	1268
V	10	93	507	3888	1119	139	129	1169
VI	10	44	2195	1660	535	43	34	472
VII	10	31	1490	1200	290	77	43	365
VIII	9	10	357	274	83	9	13	87
IX	10	61	2139	1529	610	198	24	344
X	10	186	6212	4978	1234	643	80	1317
Total	10	538	23054	17882	5172	1401	481	5442

Les ateliers sectoriels ont été réalisés dans l'ensemble des départements – les 10 –. Seulement 3/5 des sections communales ont été touchées et ont pu organiser un atelier multisectoriel. D'ailleurs, les sections communales qui n'ont pas eu d'ateliers se sont souvent plaintes de n'en n'avoir pas eu.

Au total, cinq cent trente huit ateliers en huit ans, pour vingt trois milles cinquante quatre participants dont dixsept mille huit cent quatre vingt deux hommes et cinq mille cent soixante douze femmes. Sur l'ensemble des participants, on a pu recenser mille quatre cent un représentants de l'Etat, quatre cent quatre vingt un avocats et cinq mille organisations de la société civile.

Notons que le projet de réaliser des ateliers multisectoriels à l'occasion du forum bilan dans toutes les sections communales n'a pas été réalisé faute de moyens financiers ;

IV.3. Les leçons apprises

L'expérience du Forum, au cours de ces huit dernières années, a permis d'élaborer un ensemble de savoir et de savoir faire sur le processus de la réforme de la justice en tant que processus de la réforme des pratiques d'Etat. A ce titre, citons :

1. La Réalisation d'un diagnostic *participatif* sur les dysfonctionnements de la Justice et de la justice pénale en particulier. Par diagnostic, il faut entendre: la systématisation d'un ensemble de :
 - ❖ Constats des citoyens et des citoyennes tant de la sphère privée que publique ;
 - ❖ Systèmes d'explication des dysfonctionnements ;
 - ❖ Propositions de transformation du système judiciaire.

Cette systématisation est organisée autour d'un ensemble d'indicateurs des fonctionnements/dysfonctionnements de la justice ainsi que des conditions de transformation et d'évaluation de ces transformations.

Ce diagnostic concerne cinq problèmes clés de la Justice pénale. S'il faut caractériser ces différentes phases, il ne s'agit point de réflexions et de réflexions seulement. Mais, bien d'une activité de plaidoyer pour penser autrement et publiquement la réforme de la justice – pénale. En ce sens ce plaidoyer a permis la participation de quelques 30.000 participants en huit ans, où toutes les communes ont été touchées (144) et près de 2/3 des sections communales.

Ce diagnostic, en outre, a permis l'expérimentation de modèles de participation citoyenne à la gouvernance – et à la gouvernance judiciaire, en particulier. A ce compte, rappelons que l'institution Droits et Démocratie du Canada, a réalisé une systématisation des pratiques du Forum (2001 - 2005) en tant que modèle de promotion et de plaidoyer, de participation citoyenne et de gouvernance démocratique, pour le renforcement de l'Etat de droit. Ce qui a valu au forum, la proposition du Premier Ministre Jacques Edouard Alexis, de travailler sur un projet du budget de la Justice, partant des acquis du Forum.

2. Encore, ajoutons à l'actif du forum, le fait d'avoir attiré l'attention citoyenne et publique et a permis de faire la promotion et l'inscription à l'agenda public d'une réflexion systématique sur la politique législative comme cadre de réalisation de la réforme – de la Justice et de l'Etat (2004-2006).

En ce sens, l'ILAC a financé sur demande du Comité Coordonnateur, une activité du Forum, le forum extraordinaire sur la thématique de : *La participation citoyenne à l'élaboration de la norme et de la politique de nation en matière de justice*. Suite à cette activité, - à laquelle ont participé le Premier Ministre d'alors, le Ministre de la Justice, le Ministre chargé des relations avec le parlement, le Gouvernement et l'ILAC ont poursuivi la perspective du Forum, via le Ministère chargé des relations avec le Parlement qui a déjà publié un *diagnostic sur les pratiques de politiques législatives en Haïti*.

Rappelons que différentes tentatives de mettre sur pieds un collectif citoyen – au regard de la réforme – de la Justice en particulier – même avec des financements beaucoup plus important que celui alloué au Forum, se sont voué à l'échec. Et, faut-il rappeler que les différentes missions d'évaluation réalisées par/ou pour le compte du PNUD sur les activités du Forum et de l'émergence des acteurs ont été positives.

3. De plus, au cours des deux dernières années, les organisations du Forum ont réalisé des avancées significatives :

Outre la publication de revues sur les problématiques de la Justice. Le CEDH (*Centre Oeucuménique pour les droits humains*) a mené à bien un plaidoyer qui permis d'aboutir au vote de la loi sur le Kidnapping. La Commission Episcopale a quant à lui mis en œuvre un observatoire de la violence dans l'aire métropolitaine – et l'étend à d'autres ville du pays.

En raison de ces différents acquis, le Forum citoyen est considéré comme un acteur de la réforme. Et, les membres du Comité coordonnateur du Forum participent à toutes sinon à la majorité des commissions – présidentielles et/ou ministérielles sur la thématique de la réforme du droit et de la Justice – pénale.

IV.4. Prospectives pour l'avenir :

Nous croyons qu'il est nécessaire de pourvoir au renforcement institutionnel des organisations – de la société civile – ainsi que des institutions publique, ceci dans le sens d'un meilleur contrôle des processus d'élaboration des politiques législatives en matière de justice. Pour ce, il est nécessaire de renforcer nos perspectives :

- ❖ D'un point de vue macro – c'est-à-dire par rapport à l'action de rationalisation de politique législative en matière de sécurité juridique et publique, avec un accent sur la politique législative en de sécurité juridique et publique, avec en priorité le système d'état civil, la justice pénale, le renforcement et le contrôle des professions judiciaires ;
- ❖ D'un point de vue local, c'est-à-dire en ce qui a trait à l'amélioration des services publics de justice – de sécurité juridique et publique – dans les juridictions (aspect de la politique de l'état civil, l'identification et de la politique pénale) ;
- ❖ Rappelons que grâce à la politique législative, il est possible de saisir la réforme de la Justice – pénale – sous l'angle d'un processus permanent – refaisant le cycle de la loi :
 - Mise en œuvre de la loi
 - Evaluation de la loi
 - Modification-transformation-élaboration d'une nouvelle loi

Suite au séisme du 12 janvier 2010 le volet s'est penché sur la mise en place d'un système d'accessibilité des services publics de la Justice et de l'état civil à l'attention des personnes victimes du séisme et plus particulièrement des personnes déplacées.

Le nombre important de décès et de destruction de bâtiments est en train de créer une demande nouvelle de production d'actes d'état civil (décès, mais aussi naissance et mariage) et un risque majeur d'apparition de procédures d'un type nouveau : domanial, propriété, foncier, famille, commercial...

A cette fin le PNUD met en place un projet d'orientation des personnes déplacées (dans un premier temps) vers les services d'état civil. Cette initiative est élaborée conjointement avec le Ministère de la Justice, l'ONI, l'OPC et la MINUSTAH.

Annexe 1

Annexe 2

Liste du matériel mis à disposition du MJSP au mois de février 2010

Matériel	Unités
Registre des cas	41
Plumitif d'audience	82
Coffre Fort SOLON anti feu	5
Coffre Fort Winchester Legacy	12
Panneaux solaire	6
Batterie Trojan 6 volts	16
Climatiseur	4
Inverter	3
UPS	10
Fauteuil en cuir	23
Bureaux	33
chaises métalliques	124
Armoire métalliques	8
ordinateurs desktop	12
generatrice 17kw	1
Imprimantes	12
tiroirs métalliques	3

Annexe 3

Tableau des formations

Thèmes de formation	Lieu
Formation garanties judiciaires	Fort-Liberté
	Port-de-Paix
Formation droit des femmes	Fort-Liberté
	Port-de-Paix
	Jacmel
Formation des jurés	Port de Paix
Justice des mineurs	Port au Prince à l'EMA

Atelier de réflexion sur la gestion des audiences correctionnelles	Jacmel
Formation des fondés de pouvoir	Jacmel
Colloque enquête pénale EMA	Port-au-Prince
Conférence/débats sur les auditions d'enquete Académie de police	Port-au-Prince